

AUTRES PARTICIPATIONS

Chers amis de la COOP,

J'ai du mal à répondre aux questions posées mais je souhaite dire mon intérêt toujours vaillant pour la coop et vous faire part de mes questions.

Maintenant que nous sommes bien nombreux, est-il imaginable qu'il y ait un autre point de distribution ? des livraisons à domicile pour les plus âgés ?

Je voudrais vous dire aussi que je me sens un peu perdue avec les différentes offres alimentaires alternatives : Coop, Super Panier d'Antoine et Set'ensemble. Pourrait-on à l'occasion clarifier les relations entre ces différents projets ?

Donc plus de questions que de réponses !

Merci à chacun de vous pour votre élan et votre énergie.

Au plaisir de vous revoir bientôt

Reine

Membre de la Coop Singulière à l'occasion de mes passages à Sète et aussi des DIONY COOP de St-Denis je constate deux façons de fonctionner totalement différentes...

J'ai appris par Email que la Coop Singulière fermait pendant le confinement mais à aucun moment je n'ai, comme adhérent, été consulté sur cette décision !...

A St-Denis, la liste Internet de DISCUSSIONS qui regroupe plus de 800 personnes (les 250 membres de l'AMAP Court-Circuit et 600 membres de nos trois Coopératives) a été un espace de discussions et de débats afin de savoir quelle serait la meilleure décision à prendre. Il y a eu une bonne centaine de courriels sur la question et il en est ressorti un consensus qui reposait sur quatre principes :

- Les Coopératives et l'AMAP devaient rester ouvertes,
- Le nombre maximum de coopérateurs présent-e-s dans les boutiques et à l'AMAP serait au maximum de 5 en même temps,
- Chaque coopérateur entrant devrait commencer par aller se laver les mains,
- Chaque coopérateur doit venir avec son stylo afin de tenir ses comptes dans les Coop et pointer ses enlèvements à l'AMAP

En conclusion, notre activité de vente a été multipliée par 1.5 pendant le confinement et nous avons enregistré l'arrivée d'une cinquantaine de nouveaux coopérateurs.

Un autre point qui me semble important est la méthode employée à la Coop Singulière...

Il m'est posé un certain nombre de questions et la synthèse dit : VOS RÉPONSES À CETTE CONSULTATION SERVIRONT À ORGANISER AU MIEUX LE PROCHAIN FORUM EN ATELIERS, AINSI QU'À DONNER LA PAROLE À CEUX QUI NE POURRONT PAS Y PARTICIPER. TOUT CELA VISANT BIEN SÛR À AMÉLIORER NOTRE COOP SINGULIÈRE, QUI RAPPELONS-LE, EST UN PROJET ASSOCIATIF ET PARTICIPATIF, ET PAS SEULEMENT UNE ÉPICERIE BIO SYMPA.

Quelles sont les personnes qui se donnent le droit de juger si mes réponses serviront ou non à organiser au mieux le prochain forum ?... Et si je ne peux venir au "prochain forum", mes commentaires seront-ils connus de l'ensemble des membres de la Coop ?...

Depuis deux ans que je suis membre de la Coop Singulière, j'apprends que des décisions sont prises mais je n'ai jamais d'information sur la façon dont ces décisions sont prises et surtout je ne sais pas comment elles sont prises... La question n'est pas que je participe ou non à tel Forum, à l'assemblée générale ou à tel groupe mais de savoir si toutes les informations, réflexions et discussions ne devraient pas être véhiculées systématiquement vers tous les membres de la Coop. A eux, ensuite, de voir si ils ont ou non des commentaires à exprimer. Cette pratique, qui bien entendu oblige à la création d'une liste Internet horizontale, permettrait aux personnes mandatées d'avoir le pouls de l'ensemble des membres... et prendre ainsi les meilleures décisions.

Pour exprimer les choses autrement, je suis convaincu que cette méthode aurait débouché sur le maintien de l'ouverture de la Coop Singulière pendant le confinement.

Je vous souhaite une bonne soirée et à bientôt lors de mon prochain passage à Sète.

Toutes mes amitiés à toutes et tous.

Jean-Claude RICHARD